

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/1179 du 15/12/1982  
DECRET N° /MTPS-DGTFP-DFP-SAV-AVI  
portant inscription au tableau d'avancement  
de l'année 1982 de Monsieur TSIKA Michel  
Ange, Administrateur des S.A.F. (Administra-  
tion Générale) -

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979  
Vu la Loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de  
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979  
Vu la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des  
fonctionnaires ;  
Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la  
solde des fonctionnaires ;  
Vu le décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémuné-  
rations des fonctionnaires ;  
Vu le décret n°62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n°15-62 du 3.2.62 portant  
Statut Général des fonctionnaires ;  
Vu le décret n°62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires ;  
Vu le décret n°65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avance-  
ment des fonctionnaires ;  
Vu le décret n°74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-  
nements indiciaires des fonctionnaires ;  
Vu le décret n°79-154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n°80-630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des  
Avancements des Agents de l'Etat ;  
Vu le décret n°80-644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu le Rectificatif n°81-016 du 26 Janvier 1981 au décret n°80-644  
du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres  
Vu le décret n°81-017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des  
Membres du Gouvernement ;  
Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire  
réunie à Brazzaville, le 1er Juin 1982 ;  
Vu le décret n°62-426 du 29/12/62 fixant le Statut Commun des cadre  
de la catégorie A des S.A.F.

DECRETE :

.../...

17/11/82

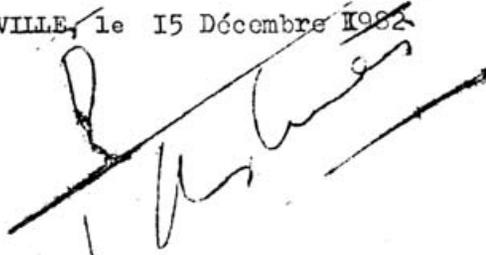
ARTICLE 1er - Monsieur TSIBA Michel Ange, Administrateur de 2<sup>e</sup> échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie 1 des S.A.F. (Administration Générale) en service au Secrétariat Général au Commerce à Brazzaville est inscrit au tableau d'avancement de l'année 1982 à deux (2) ans pour le 3<sup>e</sup> échelon de son grade.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

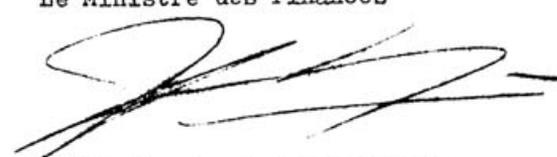
Par le Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement  
Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale

  
Bernard COMBO MATSIONA.-

BRAZZAVILLE, le 15 Décembre 1982

  
Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances

  
Itihi-Ossetoumba-LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC .....	1
DGTFP.DFP .....	3
D.B. ....	3
D.C.F. ....	2
SGCM/BC .....	2
S.G.Commerce .....	2
Intéressé .....	1.-

